

FISCALITÉ LOCALE

« L'acte III de la décentralisation sera réussi, s'il sort du piège de l'austérité »

Dominique Adenot, maire (PCF-Front de gauche) de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), est président de l'Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr).



Le gouvernement s'est engagé à abroger la création du conseiller territorial, prévue dans la réforme des collectivités de 2010.

Est-ce suffisant à vos yeux ?

DOMINIQUE ADENOT. Nous prenons acte de cette avancée, elle était exigée et s'est reflétée dans la victoire de la gauche au Sénat en 2011, mais on attend beaucoup plus du futur acte III de la décentralisation. La réforme territoriale de 2010 est un cheval de Troie de la déconstruction de la République. Elle se conjugue à l'austérité imposée aux collectivités, à la mise en place de la règle d'or budgétaire et à la réduction des services publics dans les territoires. La droite nous a joué son numéro sur le millefeuille institutionnel, mais la suppression d'échelons de collectivités était en fait inscrite dans le traité de Lisbonne et le pacte pour l'euro plus. Cette réforme s'inscrit donc dans un cadre global. Le président de la République et son gouvernement avancent maintenant l'idée d'un nouvel acte

« Si une commune n'a plus le droit de faire des projets originaux, si un département ne peut plus créer de secteur de la petite enfance, si une région ne peut plus intervenir librement sur des choix locaux parce qu'on aurait ossifié les règles, que leur reste-t-il ? »

de la décentralisation ; le premier acte attendu, c'est d'abroger cette réforme dans son ensemble.

Jean-Marc Ayrault n'a pas dit mot, dans sa déclaration de politique générale, d'un éventuel rétablissement de la clause de compétence générale, supprimée par la réforme de 2010. Est-ce pour vous un motif d'inquiétude ?

DOMINIQUE ADENOT. La fin de la compétence générale signifie la mise sous tutelle des assemblées, c'est-à-dire qu'elles ne feront plus que gérer une part des services déconcentrés de l'État. Si une commune n'a plus le droit de faire des projets originaux, si un département ne peut plus créer de secteur de la petite enfance, si une région ne peut plus intervenir librement sur des

choix locaux parce qu'on aurait ossifié les règles, que leur reste-t-il ? D'autant que ces interdictions vont de pair avec celle des financements croisés. Énormément de projets sont coconstruits par les collectivités et sont basés sur l'existence de la compétence générale. Il n'y a donc pas de réelle décentralisation, ni de libre administration des collectivités, sans la compétence générale. Idem avec la coopération : il existe des formes de coopération extrêmement riches qui n'exigent pas de seuil minimal, pourquoi faudrait-il subitement en imposer un ? Pourquoi obliger des syndicats ou les communautés de communes ou d'agglomération à fusionner parce qu'ils seraient prétendument trop petits ? Cela a suscité un tollé chez les élus à l'occasion des sénatoriales. Il ne faudrait pas que le gouvernement revienne à la charge là-dessus, dans l'esprit du rapport Balladur-Mauroy. Cela ne veut pas dire que les élus communistes et républicains soient hostiles par principe aux métropoles, à

condition que celles-ci ne soient pas conçues comme des pôles de compétitivité mais soient profitables à tous pour contribuer à faire vivre un vrai droit à la ville – je pense, par exemple, à ce qui a été obtenu d'infléchissements du Grand Paris avec les transports. La métropole doit favoriser les coopérations, mais elle ne doit devenir en aucun cas une collectivité de plein exercice.

Les communes doivent donc demeurer le territoire référent ?

DOMINIQUE ADENOT. Nous souhaitons que le citoyen soit au cœur de la décentralisation. Par conséquent, les communes ne doivent pas disparaître, mais demeurer le lieu historique d'exercice de la citoyenneté. Nous savons travailler ensemble dans le consensus entre communes. La réussite du projet Orbival en matière de transports dans le Val-de-Marne l'a montré. Pas besoin d'imposer de nouvelles structures pour cela : les projets les plus réussis ne se font pas par-dessus les communes, mais avec elles, qui sont en prise directe avec les citoyens. Quant au département, il ne doit pas fusionner avec la région, mais être conforté dans son rôle de vecteur des solidarités, et la région, confirmée comme collectivité chargée des grands projets structurants.

Vous récusez donc le postulat de cette réforme, selon lequel il y aurait en France des couches superflues de collectivités ?

DOMINIQUE ADENOT. S'il s'agissait de rapprocher les citoyens

ou de donner plus de force à l'intervention publique, je dirais : « Réfléchissons ! » Mais le vrai motif figure dans le traité de Lisbonne : selon ses promoteurs, il faut supprimer des échelons parce qu'il y a trop d'intervention publique, trop de services publics locaux. Ce que les collectivités réalisent en matière de restauration scolaire, de santé publique, d'enseignement artistique, de sport, échappe aux marchés. Il y a 1,9 million d'agents territoriaux en France : pour la mise en œuvre des baisses drastiques de dépenses publiques, des projets d'austérité d'Angela Merkel, et c'est une catastrophe ! Tout doit faire de l'argent. Mais les mêmes qui proclament qu'il faut supprimer des niveaux de collectivité, parce que le système serait trop complexe, proposent d'en inventer de nouveaux, coupés des citoyens...

Selon vous, la part de 70 % d'investissements publics assumée aujourd'hui par les collectivités ne peut l'être sans les différents échelons existant aujourd'hui ?

DOMINIQUE ADENOT. Je ne dis pas qu'il ne faut rien changer dans la répartition des compétences. Mais le problème n'est pas qu'il y aurait trop d'intervention publique, il est qu'il n'y en a pas assez. Par exemple, nous réclamons toujours la création d'un service public de la petite enfance, qui fait cruellement défaut. Le problème, au fond, est que l'on veut nous pousser vers de nouveaux systèmes de gouvernance, sans poser la question de leur légitimité. Or, quelles sont les collectivités qui ont la légitimité

des citoyens ? La commune, le département et la région. Toutes les structures proposées dans la réforme territoriale échappent au contrôle direct des citoyens.

L'acte III de la décentralisation implique de revoir la fiscalité locale. Y êtes-vous favorable ?

DOMINIQUE ADENOT. Bien sûr, il est urgent de réformer la taxe d'habitation qui est injuste car elle ne tient pas compte des revenus des ménages. Il faut aussi libérer les collectivités du racket des banques, avec la constitution d'un pôle public bancaire. Mais il ne faudrait pas que, sous couvert de réforme de la fiscalité locale, on oublie une donnée qui reste actuelle : la réforme de la taxe professionnelle (TP) s'est soldée par un cadeau sans contrepartie de six milliards d'euros aux entreprises, au détriment des collectivités. Il faut rétablir une taxe sur les entreprises liée à l'emploi et au développement solidaire des territoires, en modulant les taux en fonction de la masse salariale et de la valeur ajoutée. Et notre idée de taxer les actifs financiers reste à l'ordre du jour. Si son taux était fixé à 0,5 %, cela rapporterait 30 milliards d'euros, qu'il appartiendrait à l'État de répartir équitablement entre collectivités.

C'est-à-dire que le collecteur de l'impôt serait l'État, mais que les recettes seraient affectées en fonction des besoins des collectivités ?

DOMINIQUE ADENOT. Ça dépend, on peut avoir les deux : le rétablissement d'un impôt dynamique sur les entreprises à chaque niveau de

collectivité et une taxe sur les placements financiers collectée au plan national. Une incidence de la fin de la TP, c'est que les villes sont taxées entre elles pour compenser les pertes de celles qui ont trop perdu. De plus en plus, les ajustements pour compenser les inégalités territoriales sont enfermés dans des logiques de péréquation de ce type ; les territoires se débrouillent entre eux, tandis que l'État se désengage.

En même temps, les collectivités ne veulent plus être tributaires des dotations d'État...

DOMINIQUE ADENOT. Retournons le problème : les dotations d'État sont légitimes ; car les collectivités font partie des institutions. Nous assurons l'école publique, la voirie, les réseaux... Tous ces services quotidiens qui font que la France est un pays développé. On nous rabâche que l'État ne devrait plus participer au financement des collectivités. Pourquoi donc ? Veut-on imposer sans le dire un nouveau paysage institutionnel en réduisant l'État à quelques missions régaliennes au profit d'un tandem régions-Europe ? Les inégalités sociales et territoriales seraient renforcées, et les garanties d'accès égal aux droits et aux services publics dégradées.

Comment allez-vous être utile aux débats qui s'engagent ?

DOMINIQUE ADENOT. Jean-Marc Ayrault vient d'annoncer, au côté d'un pacte de croissance, l'accord du gouvernement sur le traité de stabilité budgétaire européen : cela laisse entier le débat à gauche sur la crise, son issue, sur le rôle des collectivités, les mesures drastiques qui pourraient leur être imposées ou au contraire sur le levier anticrise qu'elles pourraient représenter dans leur très grande capacité à répondre aux besoins des familles, de la jeunesse... L'acte III de la décentralisation sera réussi s'il sort du piège de l'austérité, si les citoyens y sont placés au cœur et qu'une réelle libre administration des collectivités en émerge, cette fois-ci. Je viens d'adresser, au nom de l'Anecr, une lettre à ce sujet au premier ministre. Et l'ensemble des élus communistes et républicains vont mobiliser leurs concitoyens dans ce sens.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
 SÉBASTIEN CRÉPEL



Montpellier, 21 novembre 2009. Rassemblement républicain contre la réforme des collectivités.